

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	34 (1962)
Heft:	6
Rubrik:	Commentaires

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Commentaires de M. Marius Weiss

L'Office cantonal du logement vient de publier son bulletin-statistique pour l'année 1961, complété comme d'habitude par de nombreux tableaux-statistiques concernant le mouvement de la population, celui des logements, de ceux vacants, et de ceux construits tant par l'industrie privée qu'avec l'aide des pouvoirs publics.

Il débute par un commentaire des moins réjouissants au sujet de la construction dans notre canton et conclut que, compte tenu de l'augmentation de la population en 1961, la pénurie qui sévit dans les centres et même dans certaines régions mi-urbaines et rurales, s'est encore aggravée.

En effet, 41 communes de 1000 habitants et plus n'avaient aucun appartement à louer à fin 1961. Dans ces communes figurent notamment:

Lausanne, Renens, Pully, Prilly, Crissier, Ecublens, soit toute l'agglomération lausannoise. On y voit également figurer Aigle, Cossonay, le Chenit, Lutry, Cully, Lucens, Gland, Nyon, Rolle pour les plus importantes.

En outre, les communes suivantes n'avaient que de 1 à 6 logements vacants: Bex, Bussigny, Chavannes, Morges, Moudon, Vallorbe, Montreux, Vevey et Yverdon, soit bien près de 0!

29

1. Effectif de la population

La population du canton a augmenté en 1959 de 5429 habitants, de 10 652 en 1960 et de 15 388 en 1961 (trois fois plus en 1961 qu'en 1959) soit de **31 469** en trois ans. La construction de logements a évolué comme suit durant la même période:

en 1959	3 048
en 1960	3 783
en 1961	5 239
Total	12 070

Elle n'a donc pas suivi et de loin la marche ascendante de la population, d'où l'aggravation de la pénurie de logements constatée.

2. Logements construits avec prêts de l'Etat

Durant les années 1959-1961, il a été construit (ou commencé de construire), le nombre **dératoire** de 293 logements de cette catégorie, sur un total de 12 070 édifiés durant ces trois dernières années. Des demandes sont pendantes pour 483 dont aucun n'est encore commencé! Les logements à construire avec l'aide de l'arrêté fédéral de 1958 – amélioré mais bien peu en 1961 – sont au nombre de 162, alors que le contingent alloué au canton de Vaud était de 800 de 1959 à 1962. On voit, par ce nombre dérisoire, l'échec à peu près total de cet arrêté en Suisse romande, pour des raisons que nous avons expliquées déjà en 1960 et sur lesquelles il est inutile de revenir, les résultats étant suffisamment éloquents! Il est regrettable, et nous l'avons écrit dans l'article paru ici en avril, que le contingent de 900 logements, voté par le Conseil communal de Lausanne, n'ait pas encore reçu un début d'exécution à ce jour. Et Dieu sait si ces loge-

ments sont indispensables. On n'ose pas penser à la situation dans laquelle nous nous trouverons dans un an, avec en surplus la perspective de démolitions touchant déjà près de 150 logements à fin avril, en 1962. Enfin, pour terminer, le bulletin-statistique que nous venons de commenter (plutôt de condenser à l'extrême) nous donne des chiffres effarants concernant les transactions immobilières dans le canton en 1961.

Il y en a eu 8742 contre 7518 en 1960. Leur montant total est de **578 563 615 fr.** contre **365 097 880 fr.** en 1960. Lausanne entre dans ces chiffres pour 205 966 750 fr. en 1961 seulement.

Les droits de mutation encaissés par l'Etat ont été de **15 042 653 fr.** contre 9 492 545 fr. en 1960, et dépassent le chiffre budgeté de plusieurs millions.

Ces chiffres démontrent à l'évidence à quel point sévit chez nous la spéculation sur les immeubles et les terrains. Et cela continue malgré les protestations nombreuses adressées à nos autorités, tant fédérales que communales!

Commentaires du «Bulletin patronal»

L'Office cantonal du logement nous apprend que la population du canton de Vaud s'est accrue de plus de 15 000 «unités» en 1961. C'est énorme, et cela dépasse considérablement tout ce qui s'était vu jusqu'ici.

Beaucoup se réjouissent de cet afflux, qui est le signe d'une grande prospérité. D'autres déplorent cet envahissement, parce qu'il entraîne la destruction de paysages et modifie le caractère et l'allure traditionnels des Vaudois. Plus d'un Vaudois, précisément parce qu'il l'est, éprouve à la fois satisfaction et regret. Et c'est ainsi que l'on désire en principe le développement de l'industrie dans le canton, mais que l'on invoque la protection des sites, la santé des animaux ou les frais de construction d'un nouveau collège, pour décourager ceux qui pourraient créer des entreprises nouvelles.

L'augmentation de la population se fait dans cinq districts:

	Population	
	en 1950	en 1961
Lausanne	130 000	175 000
Morges	21 000	28 000
Vevey	44 000	52 000
Yverdon	21 000	25 000
Nyon	16 000	20 000
	232 000	300 000

A eux seuls, ces cinq districts groupent les deux tiers des habitants du canton; tout le surplus de la population du canton – 67 000 personnes en onze ans – s'est groupé dans ces cinq circonscriptions.

Huit districts continuent à s'anémier:

	en 1950	en 1961
Aubonne	7 800	7 500
Avenches	4 900	4 700
Cossonay	11 500	11 200
Echallens	9 300	8 750
Moudon	9 500	9 400
Orbe	16 800	16 500
Oron	5 900	5 500
Pays-d'Enhaut	4 900	4 700

Six autres districts maintiennent leur position:

	en 1950	en 1961
Aigle	25 800	25 600
Grandson	12 800	13 300
La Vallée	6 800	7 500
Lavaux	11 500	12 000
Payerne	12 200	12 300
Rolle	6 700	7 000

Il faut cependant descendre au niveau de la commune pour avoir une image plus précise des réalités. Deux cent soixante communes ont vu leur population diminuer depuis 1950. Et en 1961 seulement, 201 communes ont perdu des habitants. Sauf cas particuliers (Leysin avant sa rénovation; Baulmes où une usine a fermé ses portes) il ne part pas beaucoup de monde à la fois, mais en dix ans, les vides doivent se voir. Qu'on en juge par quelques exemples:

	en 1950	en 1961
Ormont-Dessous	1 237	1 018
Le Lieu	1 020	963
Savigny	980	915
Forel/Lavaux.	948	846
Cudrefin.	651	578
Montricher	619	542
Essertines-sur-Yverdon	607	514

Dans les petites communes, où le nombre des foyers est d'à peine quelques dizaines, le départ d'une seule famille peut être ressenti douloureusement. Les citadins, qui vivent à la fois dans la promiscuité et l'indifférence, ne peuvent guère se rendre compte des problèmes des petites communautés.

Bien que ces problèmes ne nous soient nullement indifférents, nous ne voyons pas très bien ce que l'on pourrait faire de réellement efficace pour repeupler les villages. Malgré toutes les difficultés, les paysans modernes cultivent le sol mieux qu'il ne le fut jamais, précisément parce qu'ils sont peu nombreux et qu'ils connaissent bien leur métier. Et l'établissement d'industries, dès que l'on s'éloigne du littoral lémanique ou du fond des vallées, se heurte à la longueur ou à la durée des transports, à l'absence fréquente d'eau, et surtout au manque de main-d'œuvre. Mais, si l'on ne peut pas repeupler, il reste nécessaire de faire en sorte que les habitants des villages forment une véritable communauté. C'est d'abord leur

affaire, sans doute. Mais on peut leur venir en aide, ne serait-ce qu'en veillant à ce que les instituteurs ne passent pas comme des étoiles filantes, et à ce que les magistrats et hauts fonctionnaires qui ont affaire dans les villages soient des hommes et pas seulement des techniciens ou politiciens vieillis.

Ce ne sont pas les régions qui se dépeuplent, mais bien au contraire les régions qui se peuplent rapidement et massivement qui nous paraissent appeler des mesures d'organisation.

La croissance de l'ouest lausannois, entre le pont Chauderon et Bussigny – où 30 000 personnes se sont établies en dix ans – se fait dans la plus désolante anarchie. Il manque à toute cette région un centre civique et social, qui permette à la vie de s'organiser ailleurs que dans le tram ou le trolleybus qui monte à Saint-François.

Quand tout sera construit, qu'on ne saura plus où faire passer les rues, qu'on ne pourra plus aménager de place ou de jardin, on accusera l'initiative privée de n'avoir pas su prévoir l'avenir. Il est évident que les personnes privées obéissent à des mobiles particuliers; elles considèrent leurs intérêts. S'il existe des pouvoirs publics, un Etat, c'est précisément parce qu'une société civilisée a besoin d'un organe dont la tâche propre est de définir une politique générale, en matière d'urbanisme comme dans beaucoup d'autres domaines. Que cette tâche soit extraordinairement difficile, nous en avons conscience. Il n'en reste pas moins que c'est la tâche de l'Etat, que lui seul peut l'entreprendre, et qu'il ne le fait pas.

En 1961, 99 234 naissances ont été enregistrées en Suisse; c'est le maximum jamais atteint en Suisse. Le précédent record date de 1901: cette année-là, 97 028 enfants étaient venus au monde dans notre pays. Mais la population était alors de 3 340 000 âmes. Le taux de natalité reste ainsi sensiblement inférieur à ce qu'il fut tout au long du XIX^e siècle. Mais beaucoup d'enfants mouraient en bas âge. Au début de ce siècle, une personne sur quatre mourait avant d'avoir vécu quatre ans, une personne sur deux avant 50 ans. Aujourd'hui, sur vingt morts, il y a un enfant de moins de 4 ans, et dix personnes qui ont dépassé la septantaine. En conséquence, l'excédent des naissances, qui n'avait jamais atteint 40 000 avant 1914, et qui était tombé jusqu'à 15 000 juste avant la deuxième guerre mondiale, est monté à 48 239 en 1961.

Ces chiffres signifient que pendant une assez longue période, la proportion des mineurs et des personnes retirées de la vie active sera très forte.

Il arrive que l'on puisse enregistrer un progrès indiscutable sur le «bon vieux temps». La statistique des fabriques nous donne l'occasion de le faire: en 1937, sur 34 476 ouvriers de fabrique âgés de moins de 18 ans, 11 870 étaient au bénéfice d'un contrat d'apprentissage; en 1961, les chiffres correspondants sont 39 103 et 32 701.